

DA 352 – 24.05

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 21 mai 2024

relative à une

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'EMPIÈTEMENT SUR LA PARCELLE 3768 DE VERNIER, AU PROFIT DE LA PARCELLE 3770 DE VERNIER, SISE RUE DU VILLAGE 3, ET DU DDP 4117

Vu les articles 30 alinéa 1, lettre k et 50 alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le projet d'acte de « Constitution de servitude Fondation des maisons communales de Vernier / Commune de Vernier » établi par Maître Jérôme SCHÖNI, Notaire à Genève ;

vu le plan de servitude établi par le bureau Haller Wasser le 31 janvier 2024 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 30 OUI, soit à l'unanimité (majorité absolue),

décide

- 1 d'accepter la constitution, à titre gratuit, d'une servitude d'empiètement (4.2 m²) du bâtiment C681, qui s'exercera sur la parcelle **3768**, sise rue du Village 1, au profit de la parcelle **3770**, sise rue du Village 3 et du DDP **4117**, selon le projet d'acte notarié établi par Maître Jérôme SCHÖNI et le plan de servitude établi le 31 janvier 2024 par le bureau Haller Wasser ;
- 2 de charger le Conseil administratif de mettre en œuvre l'opération foncière définie dans la présente délibération et de signer pour la Commune de Vernier l'acte notarié y relatif ;
- 3 de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature de l'acte notarié nécessaire.

